



# REGLEMENT 2022

## Sur les traces de Duguesclin

« **Sur les traces de Duguesclin** » se déroulera le **dimanche 26 juin 2022** sur les communes de LEHON et de DINAN (22100).

### 3 épreuves au programme

« **Le Duguesclin Trail** » course de 25 kilomètres (personnes nées en 2004 ou avant) nécessitant le port de chaussures appropriées. Le départ sera donné à 08h45.

« **L'Atout Confort Challenge** » course de 12 kilomètres (personnes nées en 2006 ou avant) au profil nature et pittoresque, nécessitant le port de chaussures appropriées. Le départ sera donné à 09h15.

« **Le p'tit Trail Pain d'Epices** » de 7 kilomètres (personnes nées en 2006 ou avant) dont le départ sera donné à 9h00.

### **Inscriptions**

**Les inscriptions se font uniquement en ligne (sur le site [www.nextrun.fr](http://www.nextrun.fr)) et seront possibles jusqu'au 24 juin 2022 23h59. Le nombre de participants est limité à 700 coureurs.**

Aucune inscription sur place.

### **Dossards et certificat**

Remise des dossards le 25 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 17h au magasin Intersport (Dinan) ou le 26 juin 2022 à partir de 8h au complexe sportif de la Nourais (Léhon).

En raison du contexte sanitaire merci de privilégier le retrait des dossards la veille de la course. Si ce n'est pas possible merci d'arriver sur le site du départ au plus tard à 8h15.

Les dossards ne seront remis que sur enregistrement et validation d'un certificat médical, de la copie d'une licence FFA (lors de l'inscription en ligne) et présentation d'une pièce d'identité. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique soit de la « **course à pieds en compétition** », soit de « **l'athlétisme en compétition** », soit du « **sport en compétition** » (25, 12 et 7 km) datant de moins d'un an le jour de la course est obligatoire.

Cette nouvelle réglementation exclut toutes les autres licences (dont les licences Triathlon, elles ne sont plus autorisées) et tous les certificats médicaux qui ne mentionnent pas explicitement « course à pieds en compétition », « athlétisme en compétition » ou « sport en compétition ».

### **Assurance**

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance auprès de leur compagnie. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer.

### **Ravitaillement et sécurité**

Trois ravitaillements en course sont prévus, 2 intermédiaires, 1 à l'arrivée. Une équipe de secouristes sera en place pendant toute la durée de l'épreuve.



# REGLEMENT 2022

## Sur les traces de Dugesclin

### **Responsabilité**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect de ce présent règlement ou des consignes données par l'organisation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels dans les véhicules personnels ou dans les vestiaires.

### **Code de la Route**

Des bénévoles auront la charge de signaler chaque croisement avec la route, néanmoins chaque coureur est tenu de respecter le code de la route qui s'impose à notre épreuve.

### **Remboursement**

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'indisponibilité, toutefois vous pourrez céder votre droit d'inscription via le service d'achat/revente proposé par NextRun.

Cependant en cas d'annulation pour des raisons sanitaires (COVID) ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation.

Les participants seront alors remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de la plateforme d'inscription).

### **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.**

**Droits à l'image** - L'inscription à l'épreuve implique la libre utilisation des photos, vidéos, images internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.